

Commission de suivi de site  
MSSA

Réunion du 17 décembre 2025  
A 16h00 dans la salle du conseil municipal  
de la mairie de Pomblière - Saint-Marcel

En PJ l'intégralité des présentations

**Liste des participants**  
(voir la feuille d'émargements)

<b>Collèges</b>	<b>Participants</b>
<b>Administration de l'État</b>	Directrice de cabinet de la Préfecture de Savoie Adjoint au chef de l'unité départementale (DREAL) Représentant de la DREAL Chef du bureau sécurité intérieure (SIDPC) SDIS (Commandant et Capitaine) ARS (Santé-Environnement)
<b>Élus locaux</b>	Maires de Saint-Marcel, Hautecour, Moûtiers 1 <sup>er</sup> adjoint de Notre-Dame-du-Pré Conseillère départementale (canton de Moûtiers)
<b>Exploitant (MSSA)</b>	Président de MSSA Directrice Responsable QHSE et Affaires Publiques Responsable Environnement et Affaires Réglementaires
<b>Riverains</b>	Association <i>Vivre en Tarentaise</i> Représentants de Notre-Dame-du-Pré et Hautecour Présidente de l'association <i>Village Les Plaines</i>
<b>Salariés</b>	Aucun représentant
<b>Personnalité qualifiée</b>	Chef de district Chambéry-Grenoble (DIRCE Centre-Est)

## Compte-rendu de la réunion

### 1. Ouverture de la Réunion

À 16h12, le maire de Saint-Marcel ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

Un tour de table est réalisé.

Le sous-préfet d'Albertville est retenu par une autre réunion.  
Madame la directrice de cabinet représente la préfecture de la Savoie.

Madame la directrice de cabinet fait part de sa préoccupation quant à la répétition d'incidents sur le site. Elle souhaite insister sur l'impératif de sécurité que doit porter, avec la plus grande exigence, l'exploitant.

Aussi a-t-elle prévu un encadrement plus serré par l'administration notamment au travers d'une surveillance renforcée.

### 2. Approbation du Compte Rendu Précédent

Le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) indique qu'en l'absence de commentaires le compte rendu de la CSS du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

(Voir en annexe la présentation détaillée de la DREAL.)

### 3. Bilan des Inspections 2025 par la DREAL

Au cours de l'année 2025, la DREAL a mené quatre inspections sur le site MSSA, classé SEVESO seuil haut, afin d'évaluer la conformité réglementaire et la gestion des risques industriels. Ces inspections ont permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs nécessitant des actions correctives de la part de l'exploitant.

#### Inspection du 3 mars 2025

La première inspection a fait suite à un incident survenu lors de l'hydrolyse des résidus de sodium. Une explosion d'hydrogène s'est produite en raison d'oxydations incomplètes des résidus. Le bunker dédié est conçu pour résister à de telles explosions. L'onde de surpression a ainsi été contenue. La DREAL a toutefois souligné la nécessité d'améliorer le traitement amont des résidus avant leur hydrolyse. En effet, des lacunes dans ce processus pourraient entraîner des projections de particules de sodium oxydées qui, en retombant sous forme de poussière, présentent un risque pour l'environnement proche. Pour remédier à cette situation, la DREAL a recommandé à l'exploitant de renforcer la traçabilité des lots traités, de vérifier systématiquement l'homogénéité et la complétude de l'oxydation des résidus, et

CSS MSSA	Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2025	2/8
----------	--	-----

d'étudier la mise en place d'un traitement en continu afin de réduire les manipulations manuelles et les risques liés au stockage.

### **Inspection du 3 avril 2025**

L'inspection s'est concentrée sur la Perte des Alimentations Électriques (PAE), dans le cadre d'une action nationale coordonnée par le ministère de l'Environnement. Cette inspection avait pour objectif de vérifier la capacité du site à maintenir sa sécurité en cas de coupure électrique, notamment en assurant le confinement du chlore et le fonctionnement des équipements de secours. La DREAL a demandé à l'exploitant de proposer, puis de mettre en œuvre en 2026, un essai complet permettant de valider le bon fonctionnement des équipements indispensables à la sécurité en cas de PAE. Par ailleurs, l'exploitant devra transmettre une liste exhaustive des équipements secourus. Ces mesures visent à éviter une rupture de continuité de l'électrolyse, qui pourrait entraîner la formation de clusters de chlore, avec des conséquences potentielles sur l'environnement en cas d'explosion.

### **Inspection du 14 août 2025**

Elle a porté sur l'élimination des résidus historiques de sodium et de lithium, identifiés dès 2019 comme présents en quantités bien supérieures aux seuils autorisés par l'arrêté préfectoral. En 2019, le préfet de la Savoie a signé une mise en demeure exigeant une réduction rapide de ces stocks. L'exploitant s'est engagé à présenter un plan d'action détaillé pour l'élimination des résidus, en veillant à ce que ce traitement soit conduit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. L'élimination de ces résidus se poursuit, mais plusieurs sanctions administratives, incluant des astreintes journalières, ont déjà été appliquées à l'exploitant pour non-respect des réglementations. Suite à cette inspection, une liquidation partielle de ces astreintes a été prononcée pour un montant de 39 000 euros.

### **Inspection du 27 novembre 2025**

La DREAL a examiné un incident de rejets incontrôlés d'effluents pollués dans le canal EDF, adjacent à l'usine. Bien que le débit important du canal ait permis une dilution suffisante pour éviter une pollution du milieu naturel, cet incident a constitué un non-respect de l'arrêté préfectoral. Causé par une erreur de dépotage, il a révélé des lacunes dans la gestion des effluents lors des opérations de maintenance sur la Station de Traitement des Effluents Liquides (STEL). La DREAL a donc demandé à l'exploitant de déclarer et d'analyser cet incident en profondeur, en se concentrant sur les origines des erreurs humaines, l'investigation de la fuite sur la vanne du bac B<sub>5</sub>, la définition d'un mode dégradé applicable lors des périodes de maintenance de la STEL, ainsi que l'établissement d'une cartographie détaillée des flux entrants. Une procédure d'urgence devra également être intégrée au Plan d'Opération Interne (POI). Il est à noter que cet incident n'a eu aucune conséquence sur le personnel ni sur l'environnement.

CSS MSSA	Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2025	3/8
----------	--	-----

## Sanctions Administratives et Actualisation des Prescriptions Préfectorales

En complément des inspections réalisées en 2025, la DREAL a rappelé que l'exploitant MSSA a fait l'objet de plusieurs sanctions administratives au cours des dernières années, dont les origines principales sont les suivantes : un surstockage de chlore sur le site, la non-remise dans les délais d'une étude sismique prévue par l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 (cette étude a depuis été transmise à la DREAL et est en cours d'examen), ainsi que des dépassements répétés des valeurs limites autorisées pour les rejets de chlore.

A l'issue de la clôture de l'instruction de l'étude de danger et du dossier de réexamen du site, un nouvel arrêté préfectoral a été pris en 2025. Il renforce le cadre réglementaire applicable au site. Cet arrêté intègre désormais des valeurs limites alignées sur les meilleures technologies disponibles (MTD) en Europe, tout en imposant une actualisation des prescriptions existantes. Parmi les principales évolutions, on note un renforcement de la surveillance des émissions, l'ajout de mesures de maîtrise des risques (MMR) complémentaires, ainsi qu'une exigence accrue en matière d'étude de danger, incluant désormais une modélisation 3D des émissions pour une évaluation plus précise des impacts potentiels.

Ces nouvelles dispositions pourront conduire à la mise jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI). En outre, plusieurs mesures de maîtrise des risques supplémentaires ont été prescrites pour une mise en œuvre d'ici fin 2026. Parmi celles-ci figurent l'installation d'un nouvel automate de sécurité (APS) à l'usine haute, la densification du réseau de détecteurs de chlore sur l'ensemble du site, l'ajout d'une vanne de sectionnement sur le circuit d'abattage, la révision complète du circuit d'alimentation en soude, ainsi que le changement du garnissage de la tour d'assainissement afin d'en améliorer l'efficacité.

Madame la maire de la commune de Moûtiers a rejoint la séance à 16h29.

## 4. Présentation MSSA

La présentation de MSSA a mis en lumière une année 2025 marquée par des défis économiques et des avancées significatives en matière de prévention des risques. Sur le plan économique, l'entreprise a confirmé la baisse du marché du sodium et la stagnation du lithium, partiellement compensée par la diversification vers des produits comme le méthylate de sodium et le sodium nucléaire. Malgré un contexte mondial difficile, lié à la concurrence chinoise, MSSA a maintenu un équilibre financier et mis en avant sa stratégie de diversification pour les années à venir.

Concernant la gestion des résidus, MSSA a présenté des progrès notables avec une accélération du traitement des résidus de sodium, passant à une capacité de 300 fûts par mois grâce à la mise en service d'une deuxième alcôve de brûlage. Les perspectives indiquent un passage sous le seuil réglementaire pour les résidus de sodium d'ici mi-2026, tandis que les résidus de lithium, plus complexes à traiter, devraient atteindre ce seuil début 2028. Un

CSS MSSA	Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2025	4/8
----------	--	-----

investissement de 2,4 millions d'euros est prévu en 2026 pour une installation de traitement des saumures lithiées, visant à réduire les rejets aqueux à moins de 12 kg/jour.

Pour les rejets atmosphériques, MSSA a rappelé que les mesures réalisées dans le cadre de l'IEM en 2023 ont confirmé le respect des valeurs réglementaires pour les particules (PM<sub>10</sub>) et les métaux lourds. Une nouvelle campagne de mesure est prévue d'ici fin 2027 pour évaluer les retombées atmosphériques, conformément à l'arrêté préfectoral de 2025. Parallèlement, un plan d'action a été mis en place pour réduire les rejets de chlore diffus dans l'air, avec des mesures telles que l'amélioration des systèmes de captation et la mécanisation des opérations de maintenance.

En matière de sécurité et prévention des accidents, MSSA a souligné les enseignements tirés de l'incident de mars 2025 (explosion à l'hydrolyse) qui ont conduit à des améliorations organisationnelles et techniques pour éviter les contacts entre l'eau et les résidus sodés. Un plan d'amélioration de la sécurité a également été présenté, incluant la création d'un poste dédié « QHSE », le renforcement des synergies avec le groupe ICIG/Vynova, et la poursuite du programme « culture sécurité » pour impliquer l'ensemble du personnel.

Enfin, MSSA a évoqué ses projets de développement, notamment la production de lithium pour batteries (essais prévus en 2026), le doublement de la capacité de production de méthylate de sodium à La Rochelle et le développement du sodium grade nucléaire pour les petits réacteurs modulaires (SMR) américains. Des projets d'optimisation énergétique, comme l'installation de cellules de 60 000 ampères et la création d'un réseau de chaleur en partenariat avec les communes voisines, ont également été mentionnés comme des leviers pour améliorer l'efficacité et réduire l'empreinte environnementale du site.

## 5. Échanges avec les Participants

Lors de la réunion du 17 décembre 2025, plusieurs questions ont été posées par les représentants des associations, des élus locaux et des riverains. Voici une synthèse des échanges, organisée par thème.

### 5.1. Sûreté du Site et Risques d'Attentat

#### Question posée par l'association Vivre en Tarentaise

Des mesures sont-elles prises pour éviter les risques d'explosion en cas d'attentat ou d'acte de malveillance ?

#### DREAL

La sûreté (protection contre les actes de malveillance) relève de la gendarmerie, tandis que la sécurité (prévention des accidents industriels) est du ressort de la DREAL. Les effets d'un attentat (ex. : rupture d'un réservoir de chlore) sont étudiés dans l'étude de danger, mais les mesures anti-malveillance (ex. : protection physique, surveillance) sont gérées confidentiellement par les forces de l'ordre. « L'étude de danger couvre les

CSS MSSA	Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2025	5/8
----------	--	-----

scénarios accidentels (séisme, panne technique), mais exclut les actes intentionnels, traités par la gendarmerie. »

#### **MSSA**

Le site dispose d'un plan de sûreté confidentiel, incluant :

- Vidéosurveillance 24/7 ;
- Contrôle d'accès renforcé (badges, vérifications) ;
- Collaboration avec la gendarmerie (référént sûreté dédié aux sites SEVESO). « Nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités pour garantir la sécurité du site et des riverains. »

#### **Préoccupation des riverains**

Les autorités ont-elles conscience des conséquences d'une dispersion massive de chlore ?

#### **DREAL**

Oui, ces risques sont modélisés dans l'étude de danger et pris en compte dans les plans d'urgence (PPI). Les conséquences environnementales et sanitaires sont évaluées pour adapter les mesures de protection. »

### **5.2. Qualité de l'Air et Rejets Atmosphériques**

#### **Questions posées par les riverains et l'association Vivre en Tarentaise**

Des pics de particules (PM10/PM2.5) ont été mesurés par nos capteurs aux Plaines, notamment la nuit. Quelle est leur origine ? » « Des nuages ont été observés au-dessus de l'usine. S'agit-il de rejets industriels ?

#### **MSSA**

Les études (2023) montrent que les rejets de l'usine respectent les valeurs réglementaires pour les particules.

Les pics observés peuvent provenir de multiples sources (trafic routier, chauffage au bois, activités agricoles). Nos rejets sont contrôlés en continu et conformes.

Une nouvelle étude des retombées atmosphériques est prévue pour fin 2027 (puis tous les 3 ans).

#### **DREAL**

Les particules en vallée peuvent aussi provenir du chauffage domestique ou du trafic.

Une présentation d'ATMO sur ce sujet peu être proposée à la prochaine CSS (2026).

La DREAL propose d'inviter ATMO à expliquer la problématique des particules en vallée lors de la prochaine réunion.

#### **Demande des riverains**

Pouvez-vous nous communiquer les résultats de vos études pour comparaison avec nos mesures ?

#### **DREAL**

Nous transmettons systématiquement les données des associations à MSSA pour analyse. Une transparence totale est essentielle. »

CSS MSSA	Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2025	6/8
----------	--	-----

## **MSSA**

Nous étudierons vos données avec attention et vous ferons un retour détaillé. »

### **Remarque complémentaire des riverains**

Un capteur homologué installé aux Plaines mesure les PM10 et PM2.5. Les riverains ont noté des pics nocturnes (entre 23h et 4h), même hors période de chauffage.

## **MSSA**

Ces pics ne correspondent pas forcément à l'activité de l'usine, mais nous allons croiser vos données avec les nôtres pour identifier leur origine.

### **5.3. Projet de Réseau de Chaleur**

#### **Question posée par l'association Vivre en Tarentaise**

**Quel est le périmètre du projet de réseau de chaleur annoncé ? Quels bâtiments seront concernés ?**

## **MSSA**

Le périmètre initial comprend Salins-les-Thermes, Moûtiers, Saint-Marcel. La phase 1 intègre le chauffage des bâtiments publics (mairies, écoles) et des immeubles d'habitation. Les études seront terminées sous 1 an (2026) avec l'appui d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de réduction de l'empreinte carbone. Les détails sont disponibles sur le site de la communauté de communes.

Maire de Saint-Marcel

Ce projet débutera par les bâtiments publics, mais pourrait s'étendre aux logements privés par la suite.

### **5.4. Transparence et Communication**

#### **Demande des riverains**

**Comment pouvons-nous accéder aux informations sur les rejets et la qualité de l'air ?**

## **DREAL**

Tous les rapports d'inspection sont consultables sur le site [Géorisques](#).

La DREAL propose, que lors de la prochaine CSS, ATMO présente une synthèse sur la qualité de l'air en Tarentaise.

## **MSSA**

Une réunion publique annuelle peut-être envisagée pour présenter nos actions en complément de la CSS.

### **6. Bureau d'Enquête et d'Analyse (BEA)**

Plusieurs événements (détonations, fumées, bruits) ont conduit le BEA à évaluer le niveau de sécurité du site. Un rapport a été remis en fin d'année 2025. Il contient des recommandations qui seront intégrées par MSSA et reprises dans un arrêté préfectoral.

CSS MSSA	Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2025	7/8
----------	--	-----

MSSA n'a pas encore reçu les observations complémentaires formulées par la DREAL sur l'étude de danger. La DREAL en prend note et fera transmettre les informations nécessaires.

## 7. Révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) attend la clôture de l'étude de danger pour lancer la révision du PPI.

## 8. Clôture de la Réunion

Le maire de Saint-Marcel remercie les participants et souligne l'importance de l'usine MSSA pour l'emploi local (300 salariés) et l'économie de la commune. Il se félicite de la confiance dans le professionnalisme de MSSA et des services de l'État pour garantir la sécurité.

La prochaine CSS est prévue pour fin 2026, avec une proposition de :

- Visite du site (groupes restreints pour raisons de sécurité) ;
- Présentation d'ATMO sur les particules en vallée ;

Elle sera l'occasion de l'élection d'un nouveau président (fin de mandat du maire actuel).

Fin de la réunion : 17h58.

Le Maire,  
Patricia SUINO

